

Quels instruments de mise en œuvre des politiques climatiques européennes ?

17 octobre 2024

Le *think tank* du Parlement européen a publié en septembre 2024 [un briefing](#) sur la mise en œuvre des politiques climatiques européennes. Partant du constat que beaucoup de législations existent mais que leur mise en œuvre pose parfois question, les auteurs ont exploré les mécanismes d'implémentation de cinq textes clés concernant le secteur agricole et le climat, applicables soit à l'échelle européenne, soit à l'échelle des États membres (figure).

Échelle à laquelle les objectifs climatiques sont contraignants

EU level

Member State level

Source :

Think tank du Parlement européen

European Climate Law

Lorsqu'un objectif contraignant est fixé à l'échelle nationale, la Commission européenne peut, au besoin, contraindre l'État membre à le respecter *via* une procédure d'infraction. En revanche, si l'objectif concerne l'Union européenne dans son ensemble (ex. loi climat européenne), le droit communautaire ne dispose pas d'instruments permettant d'obliger directement les États membres à l'appliquer. Dans ce second cas, l'absence d'objectifs contraignants déclinés au niveau national pourra être compensée par une diversité d'obligations procédurales, progressivement imposées aux États et permettant de faire appliquer indirectement les objectifs climatiques (ex. obligation de répondre aux recommandations de la Commission). Certains chercheurs parlent ainsi de la construction d'une « gouvernance climatique procédurale ».

Energy Efficiency Directive

Renewable Energy Directive

Effort Sharing Regulation

EU ETS Regulation*

Sectoral targets

Source : [European Parliament Think Tank](#)

*Land Use, Land Use Change, and Forestry Regulation